



# Charte déontologique

**E COMME ENFANTS** s'engage, auprès des familles et des intervenants :

- A respecter le rythme de l'enfant
- A respecter l'intégrité de l'enfant
- A assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- A des prestations adaptées et évolutives en fonction des besoins et de l'âge de l'enfant
  
- A respecter les principes éducatifs des parents
- A respecter la culture familiale
- A respecter les consignes des parents en matière d'hygiène, d'alimentation et d'activités
- A une communication régulière et réciproque entre la famille, l'intervenant et E COMME ENFANTS
- A respecter la vie privée, le mode de vie de la famille, son domicile, E COMME ENFANTS et ses intervenants ayant un devoir de réserve, de discrétion et de confidentialité
- A un devoir d'information auprès des parents
  
- A respecter les conditions de travail des intervenants : propreté du domicile, clarté des consignes, accès aux accessoires nécessaires (hygiène, alimentation, jouets ...)
- A fournir aux familles des intervenants qualifiés, encadrés et contrôlés
- A un devoir de former et de faire former
  
- A lutter contre le travail au noir, assurer un travail et un salaire décent
- A lutter contre toutes les formes de discrimination au travail